AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0746
FR0010557264-FS0284

31 mars 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AB SCIENCE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 mars 2017, complété par un courrier reçu le 31 mars 2017, la société anonyme de droit belge Bioparticipations[1] (29 rue Terre à Briques centre futur Orcq, 7522 Marquain, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 mars 2017, par suite d'une augmentation du nombre total d'actions de la AB SCIENCE suite à une augmentation de capital[2], le seuil de 5% du capital de la société AB SCIENCE et le 28 mars 2017, par suite d'une perte de droits de vote double suite à la mise au porteur d'actions AB SCIENCE, le seuil de 5% des droits de vote de la société AB SCIENCE et détenir 1 959 090 actions AB SCIENCE représentant 2 671 842 droits de vote, soit 4,95% du capital et 4,51% des droits de vote de cette société[3].

[1] Contrôlée par la société Suramac, elle-même contrôlée par la famille Mulliez.
[2] Cf. notamment communiqué de la société en date du 27 mars 2017.
[3] Sur la base d'un capital composé de 39 548 770 actions représentant 59 281 883 droits de vote.